

## Conditions d'admission

Après une classe de 3ème :

- À la demande des familles
- Sur proposition des conseils de classes et décision de la Commission d'Affectation (procédure Affelnet).

## La formation

La seconde générale et technologique est une classe de détermination.

Tout élève qui entre dans une classe de seconde suit :

- Les enseignements communs à toutes les classes de seconde

Un élève peut également choisir de suivre un enseignement optionnel général :

Au lycée agricole, l'enseignement proposé est « l'Ecologie Agronomie Territoire Développement Durable »

- Activité sportive au choix

Enseignements Communs	Heures / Semaine
Français	4
Mathématiques	4
Physique Chimie	3
Science de la vie et de la terre	1,5
Langue vivante 1 Anglais et Langue Vivante 2 Espagnol (Italien -Allemand par le CNED)	5,5
Histoire-Géographie	3
Sciences Économiques et Sociales	1,5
E.P.S.	2
Enseignement moral et civique	0,5
Sciences numériques et technologie	1,5

## Poursuite d'études et débouchés

Notre lycée offre plusieurs possibilités à l'issue de la classe de seconde :

- Filière Baccalauréat Général pour les élèves ayant un projet d'études supérieures longues (Licence, Master de Biologie, Ecole Supérieure Agronomie ou Vétérinaire), ou études courtes : I.U.T. ou B.T.S. dans le secteur de l'agro-alimentaire, l'environnement, etc...
- Filière Baccalauréat Technologique de l'Agronomie et du Vivant (poursuite des études en BTS / IUT...)
- Poursuite en lycée de l'Education Nationale : Baccalauréat Général (toutes séries), Baccalauréat Technologique (toutes séries)

Enseignements optionnel proposé	Heures / Semaine
Ecologie Agronomie Territoire	3

Mention Euro	Heures
Section Européenne	2